



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante et onzième session

Rome, 6-7 décembre 2000

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

À LA

COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ

EN VUE DE

**DÉMARGINALISER LES RURAUX PAUVRES EN LEUR DONNANT ACCÈS
AUX ACTIFS PRODUCTIFS: DON DESTINÉ À L'ÉLARGISSEMENT DU
MÉCANISME DE POTENTIALISATION DES COMMUNAUTÉS ET
AU FINANCEMENT DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT
DE SON SECRÉTARIAT**



RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA
COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ
EN VUE DE
DÉMARGINALISER LES RURAUX PAUVRES EN LEUR DONNANT ACCÈS AUX
ACTIFS PRODUCTIFS: DON DESTINÉ À L'ÉLARGISSEMENT DU
MÉCANISME DE POTENTIALISATION DES COMMUNAUTÉS ET
AU FINANCEMENT DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT
DE SON SECRÉTARIAT

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté en vue d'appuyer l'action visant à démarginaliser les ruraux pauvres en leur donnant accès aux actifs productifs: don destiné à l'élargissement du Mécanisme de potentialisation des communautés et au financement des coûts de fonctionnement de son secrétariat, d'un montant d'un million de dollars des États-Unis (1 000 000 de USD) pour une période de deux ans.

I. INTRODUCTION ET HISTORIQUE

1. Le soutien institutionnel, financier et technique du FIDA a été le facteur décisif pour le développement de la Coalition populaire et de son programme. Le Fonds a joué un rôle tout à fait concret dans la mise en place de ce mécanisme de collaboration fondé sur la vision, nouvelle à l'époque pour les institutions, d'une nouvelle forme de partenariat plaçant sur un pied d'égalité les organisations de la société civile et les institutions intergouvernementales. Le FIDA s'est ainsi montré visionnaire en faisant se rejoindre diverses parties prenantes sur les questions de la réforme agraire et de l'accès aux actifs productifs.
2. La Coalition populaire est passée par plusieurs étapes formatives pour atteindre le stade actuel d'évolution de son programme et le niveau présent de ses activités de terrain.
3. Les dons d'assistance technique et les fonds supplétifs ont servi de catalyseurs pour parvenir aux résultats que l'on connaît. Ils ont appuyé la mise en place des schémas de gouvernance et des cadres d'action et de programmation nécessaires pour donner suite à la Conférence fondatrice de Bruxelles et la faire déboucher sur des programmes concrets sur le terrain. Ces dons ont appuyé la phase initiale de mise en œuvre, en particulier le réseau de savoirs – ARnet (Réseau sur la réforme agraire) - qui repose sur 24 relais nationaux et huit relais régionaux. Au vu des résultats qui se dessinent, les partenaires font preuve de plus en plus de détermination, la demande de participation au réseau va croissant, et les donateurs manifestent un intérêt et un engagement accrus.
4. L'appui apporté au Mécanisme de potentialisation des communautés (MPC) par le présent don d'assistance technique servira également de catalyseur pour mettre en œuvre un programme viable et durable, mobiliser des cofinancements et réaliser divers progrès concrets. Le MPC s'appuiera sur le succès du programme ARnet, qui a déjà donné localement des résultats positifs, a favorisé la création ou le renforcement de réseaux dans la société civile, et a produit des informations et des savoirs.



5. En juin 2000, le sixième Comité directeur intérimaire de la Coalition populaire a approuvé les *cadre et directives opérationnels du MPC*, menant ainsi à son terme la phase d'élaboration de ce mécanisme. Ce texte est fondé sur deux projets témoins initiaux et sur un travail d'affinement des modalités opérationnelles.

6. Le présent don d'assistance technique contribuera aussi, sur la base d'un cofinancement avec d'autres donateurs, à financer les principaux coûts de fonctionnement liés aux activités du secrétariat, qu'il s'agisse des coûts administratifs ou des coûts afférents aux programmes, assurant ainsi au secrétariat la stabilité essentielle dont il a besoin au moins jusqu'en décembre 2002. Cette stabilité permettra au secrétariat de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre du programme et sur la mobilisation de ressources que rend possible une programmation rigoureuse dont les résultats soient mesurables.

II. JUSTIFICATION

7. Le soutien qu'apporte le Fonds à la Coalition populaire est un nouvel exemple concret de la quête permanente menée par l'organisation pour trouver des solutions novatrices aux problèmes récurrents du développement. Il est aussi gage de la détermination du Fonds d'établir des partenariats avec d'autres institutions intergouvernementales et avec les organisations de la société civile.

8. Lors de la création de la Coalition populaire, on a admis qu'il y aurait des coûts initiaux de démarrage de caractère non récurrent. Cette étape a été franchie. La structure des coûts adoptée pour le fonctionnement et la mise en œuvre du programme d'action repose sur l'hypothèse d'une baisse à terme des coûts marginaux et moyens dans chacun des domaines d'activité. Le coût supplémentaire de la création d'un nouveau relais du réseau ARnet en est un bon exemple. La structure des coûts repose aussi sur le cofinancement, comme par le passé, de nombreuses négociations étant actuellement en cours à cette fin.

9. La structure singulière de la Coalition populaire permet de faire collaborer diverses composantes de la société civile à des activités communes sur le terrain, à la capitalisation de savoirs et au soutien au développement, comme suit :

- en appuyant la création de réseaux nationaux et régionaux afin de renforcer les capacités des organisations de la société civile en vue d'accroître l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives, l'un des thèmes centraux du prochain Rapport du FIDA sur la pauvreté rurale: 2000-2001;
- en faisant entendre de nouvelles voix de la société civile, précédemment exclues, dans le processus de dialogue; et
- en générant des informations et des connaissances sur les questions qui contribuent à renforcer la base de savoirs du FIDA dans ce domaine, avec le concours de diverses parties prenantes aux échelons local et international.

III. LE DON PROPOSÉ

10. Le don proposé a pour objet de:

- renforcer les moyens dont disposent les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres organisations de la société civile pour rendre les communautés rurales plus autonomes en améliorant leur accès à la terre et aux autres ressources productives;
- élargir la portée du MPC, y compris développer ses liens avec les programmes du FIDA;



- assurer la viabilité financière et la pérennité du secrétariat et de ses activités centrales au moins jusqu'en décembre 2002, en apportant un cofinancement à son fonctionnement et à ses programmes.

**A. Le programme du Mécanisme de potentialisation des communautés:
1^{er} janvier 2001 – 31 décembre 2001**

Objectifs

11. Les principaux objectifs liés à la composante MPC du don d'assistance technique proposé sont les suivants :

- établir un fonds spécial, d'un montant et d'une ambition suffisants (500 000 USD) pour cofinancer les projets du MPC en 2001. Le fonds spécial et le produit actuel des placements du fonds de dotation permettront de disposer de 680 000 USD pour engagement;
- cofinancer au moins dix projets qui, conformément aux *Cadre et directives opérationnels* du MPC, permettront de recenser, de mettre à l'épreuve sur le terrain et de diffuser des méthodes et des pratiques innovantes permettant de renforcer la capacité des ruraux et de leurs organisations d'acquiescer l'accès aux ressources et de le conserver; enfin,
- créer un portefeuille de projets concrets pour démontrer l'importance du MPC aux donateurs actuels et potentiels.

Cadre opérationnel

12. Le MPC est un mécanisme catalytique de cofinancement qui contribuera à développer les moyens et à renforcer les capacités des organisations de la société civile, et qui encouragera et appuiera leurs approches et leurs initiatives novatrices. Le MPC préparera ainsi le terrain en vue de la reproduction ou du changement d'échelle de ses projets fructueux, grâce à des investissements consécutifs. En tant que tel, il est prévu que des prêts d'un montant modeste, utilisés de façon stratégique, pourront marquer la différence, notamment vu que le MPC peut financer des activités que d'autres donateurs ne pourraient appuyer. Le montant individuel des dons pourra atteindre 100 000 USD, mais un tel montant ne sera attribué qu'exceptionnellement.

13. Les *cadre et directives opérationnels* du MPC, approuvé en juin 2000, décrit à la fois les critères et les procédures d'approbation des projets. Il présente aussi le cadre institutionnel de gestion du programme MPC et attribue les rôles et les responsabilités qui permettront d'assurer au FIDA un rôle permanent dans la gouvernance et dans le processus décisionnel global du MPC.

Activités et résultats

14. Le MPC a pour objectif d'accroître les moyens dont disposent les pauvres et leurs organisations, aux échelons local, national et régional, pour obtenir et garder l'accès aux ressources productives (terre, eau et autres ressources naturelles), tout comme pour accéder aux outils et aux processus qui leur permettent de les gérer de façon durable, notamment savoirs, techniques, modèles institutionnels et financements.

15. Les activités et les résultats qu'il est proposé de financer au moyen de ce don d'assistance technique seront notamment les suivants :

- appui au comité d'approbation des projets MPC et cofinancement d'un minimum de dix projets;
- supervision, suivi et évaluation des projets MPC par le biais des relais régionaux de la Coalition populaire, des partenaires internationaux présents sur le terrain et de missions du secrétariat;



- documentation, analyse et diffusion des enseignements tirés des programmes cofinancés par le MPC;
- facilitation de la collaboration et de la consultation entre les organisations membres du MPC, les gouvernements et les organisations intergouvernementales sur les questions relatives à l'accès aux ressources;
- mise en route, en consultation avec chacune des divisions régionales du Département Gestion des programmes (PD) et avec le Département Politique économique et stratégie de mobilisation des ressources (ED), de programmes venant appuyer les objectifs des programmes du FIDA; enfin
- renforcement des capacités de la société civile dans des pays choisis, pour jeter les bases de partenariats avec le FIDA dans le cadre de ses activités et de ses programmes de prêt, et facilitation des actions communes, comme de besoin.

Mise en œuvre du MPC

16. Le fonds de dotation du MPC produit actuellement un revenu annuel d'environ 180 000 USD à partir d'un capital de 2,8 millions de USD provenant d'un don d'assistance technique antérieur d'un montant de 1,6 million de USD et d'une contribution de la Banque mondiale. En soi, ce montant ne permet pas de lancer un programme d'une envergure suffisante pour tester l'utilité du MPC ou donner des résultats justifiant le lancement d'une campagne visant à mobiliser de nouveaux capitaux.

17. Au titre du présent don d'assistance technique, il est prévu que 500 000 USD seront versés pour constituer un fonds spécial à l'usage de la Coalition populaire pour appuyer les projets MPC en 2001. Ce don permettra de rendre effectivement opérationnel le programme MPC. Il assurera en 2001 le niveau de financement nécessaire (500 000 USD plus un montant projeté de 180 000 USD provenant du produit des placements) pour lancer des projets en nombre suffisant et d'une ampleur permettant de mettre à l'épreuve la valeur réelle du MPC.

18. Outre les projets MPC actuels, la concertation avec le Département PD du FIDA a permis de recenser un certain nombre de domaines d'activité et de types de projets MPC se prêtant à un cofinancement en 2001. Il est prévu qu'au moins une activité MPC sera entreprise en collaboration avec chacune des divisions régionales de PD et avec ED.

Suivi et évaluation

19. En 2001, le suivi et l'évaluation porteront à la fois sur les questions se rapportant à la programmation et sur la viabilité et la durabilité financières du MPC. Le secrétariat est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation adéquats des projets MPC. Aussi bien la Division consultative technique (PT) que le Bureau de l'évaluation et des études (OE) seront appelés, comme de besoin, à veiller à ce que les projets soumis au comité d'approbation des projets MPC soient techniquement bien fondés et prévoient des moyens appropriés de suivi et d'évaluation.

20. L'organe directeur de la Coalition populaire entreprendra au cours de l'année 2001 une évaluation impartiale du MPC qui comportera, notamment, une évaluation de la valeur qu'elle apporte à ses membres et à ses partenaires, un examen de la durabilité financière du MPC, y compris la viabilité du modèle du fonds de dotation, et le niveau des financements reçus et attendus d'autres donateurs.

B. Contribution aux coûts de fonctionnement du secrétariat de la Coalition populaire: 1^{er} janvier 2001 – 31 décembre 2002

21. Le don d'assistance technique proposé prévoit que 500 000 USD seront affectés aux dépenses essentielles de fonctionnement, qui comportent diverses activités de programme. Le secrétariat applique le principe du cofinancement associant les membres de la Coalition populaire et des donateurs extérieurs. Le montant demandé représente 47% du montant minimal projeté des coûts de fonctionnement, proportion qui, si elle est approuvée, représentera une réduction appréciable de la part relative de l'appui fourni par le FIDA. Antérieurement, l'appui du FIDA représentait près de 100% des coûts totaux de fonctionnement du secrétariat. Les 53% restants des coûts opérationnels seront financés par des contributions provenant d'autres partenaires de la Coalition populaire et de donateurs, assorties de commissions de service qui seront imputées aux budgets des programmes administrés par la Coalition populaire.

22. Le poste **gestion et opérations** regroupera les salaires et les coûts afférents aux attributions du secrétariat, dont le soutien à la gestion, notamment du MPC et de l'ARnet, avec les organisations membres et les partenaires géographiques; la mobilisation de ressources et les relations avec les donateurs; le suivi de l'ensemble des activités cofinancées sur le terrain; et la conduite d'activités de promotion et de sensibilisation à l'occasion de certaines manifestations nationales et mondiales.

23. Le poste **élargissement du réseau et des partenariats** inclura en 2001 les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest et la corne de l'Afrique, ainsi que l'étude de l'inclusion éventuelle de l'Europe orientale à la suite des études communes qu'il est envisagé de mener avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

24. Le poste **sensibilisation du public et renforcement de la volonté politique** correspond à une stratégie de programme et d'activité de la Coalition populaire visant à contribuer à faire inscrire le thème de l'accès aux actifs productifs à l'ordre du jour des instances nationales et internationales, afin d'orienter les politiques, les financements et les engagements publics en faveur de la réforme du secteur agricole dans l'intérêt des ruraux pauvres.

25. Le poste **réalisation d'études spéciales et publication de résultats sur les nouveaux modèles fonciers** a vocation de répertorier et d'analyser les enseignements tirés des marchés fonciers émergents, en ce qui concerne tant l'accès à la terre que les questions d'administration dans les contextes nouveaux, y compris baux de longue durée et contrats de métayage.

26. La **gouvernance** est à la fois un besoin politique et stratégique pour la conduite de la Coalition populaire, et un programme. Le modèle de gouvernance et ses modalités opérationnelles sont uniques, et doivent être documentés pour pouvoir être partagés avec d'autres structures qui visent à réunir des parties prenantes diverses autour d'autres objectifs de développement. De nombreux membres de la société civile représentés au Conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée des membres auront besoin d'une assistance financière totale ou partielle pour pouvoir prendre part aux réunions.

27. La composante **communications** est directement liée à l'action de promotion, qui suppose des documents de référence et du matériel pédagogique, l'exploitation d'un site Web et la publication des résultats des programmes ARnet, MPC et autres initiatives menées avec des partenaires; ainsi qu'un appui à un certain nombre de séminaires de formation et de conférences qui permettront de poursuivre le développement des politiques nationales et mondiales pertinentes.



Suivi et supervision

28. Les activités opérationnelles et autres seront évaluées à la fois par le conseil d'administration de la Coalition populaire et par la direction du FIDA. Le programme annuel de travail prévoit des résultats mesurables qui permettront de suivre et d'évaluer les progrès.

IV. RELATIONS AVEC LE FIDA

29. La Coalition populaire contribue à la réalisation des objectifs stratégiques du FIDA en diverses manières. Par le biais du présent don d'assistance technique, des activités de terrain complémentaires seront mises en œuvre en collaboration avec chacune des divisions régionales de PD et avec ED. Grâce à la mise en œuvre de chacune des activités opérationnelles centrales et du MPC, le FIDA est reconnu être un point focal et le premier parmi ses égaux par les partenaires de la Coalition populaire. Les réseaux d'organisations de la société civile qui sont en train d'être édifiés et renforcés à l'échelon des pays et des régions constituent une ressource qu'utilise le FIDA pour la conception et la mise en œuvre de son programme de prêts. Les activités en réseau, sur le terrain et internationales, de la Coalition populaire renforcent la visibilité du FIDA en qualité d'organe spécialisé des Nations Unies ayant vocation d'appuyer le progrès économique des ruraux pauvres. La Coalition populaire illustre de façon très concrète le rôle que joue le FIDA en tant que pionnier dans le domaine du développement et permet de suivre son palmarès dans la réalisation de programmes de développement en collaboration.

V. RECOMMANDATION

30. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la présente proposition de don d'assistance technique en adoptant la résolution ci-après:

DÉCIDE: que le Fonds, afin de financer en partie l'action visant à démarginaliser les ruraux pauvres en leur donnant accès aux actifs productifs: don destiné à l'élargissement du Mécanisme de potentialisation des communautés et au financement des coûts de fonctionnement de son secrétariat, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2001, accorde un don d'un montant ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 de USD) à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté; ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan